



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

COMPTE RENDU DE L'ATELIER SOUS REGIONAL DE PREPARATION DES ECHEANCES FUTURES SOUS LA CCNUCC DU GROUPE DE TRAVAIL CLIMAT DE LA COMIFAC

(16 au 18 Septembre 2015 : Douala, Cameroun)

INTRODUCTION

S'est tenu du 16 au 18 septembre 2015 à l'hôtel Bano Palace à Douala au Cameroun, l'Atelier sous régional de préparation des échéances futures sous la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) du Groupe de Travail Climat de la COMIFAC (GTCC). Organisé par le Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) avec le soutien financier du FEM, de l'AFD, de la GIZ, de la JICA et de l'UICN.

L'atelier avait pour principal objectif d'améliorer la maîtrise des principaux enjeux en cours de négociation dans le cadre de la préparation du nouveau régime climatique global à adopter à Paris en décembre de cette année lors de la 21^{eme} Conférence des parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Cet atelier a connu la participation de plus de 34 personnes incluant, les Points focaux de la CCNUCC et leurs assistants, les Coordonnateurs Nationaux REDD+, des Juristes des Ministères en charge de la mise en œuvre de la CCNUCC des pays membres de l'espace COMIFAC, des représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, de la CEFDHAC et des Plateformes REDD+ et changements climatiques des de la société civile pays membres, ainsi que des représentants des partenaires Techniques et Financiers de : la GIZ, la JICA, l'UICN, l'USFS.

La liste des participants est jointe en annexe.

I - CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par son Excellence Monsieur Raymond Mbitikon, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, qui dans son mot d'ouverture a remercié tout d'abord le Gouvernement du Cameroun pour avoir accepté d'accueillir cet atelier à Douala, puis l'ensemble des participants pour leur disponibilité. Ensuite, il a rappelé les grandes décisions des différentes Conférences des Parties (CdP) de la CCNUCC et l'importance de ces décisions pour les pays de la sous-région.

Enfin, il a exhorté les participants à s'investir pleinement dans les travaux pour que l'Afrique parte en conquérant à la 21^e CdP.

II-GESTION DES TRAVAUX

Après un tour de table qui a permis à l'ensemble des participants de se présenter, Un bureau a été mis en place pour gérer les travaux de l'atelier. Il était composé de :

- 1- Président : Nicanor Ona Nze, Point Focal climat de la Guinée Equatoriale
- 2- Vice-Président : Tanguy Gahouma, Point Focal Climat du Gabon ,
- 3- Rapporteurs : Mme Ngo Boum Lydie épouse Nguimbous, PREREDD+

La facilitation a été assurée par Sandra Freitas, Climate Analytics et Gervais Itsoua Madzous, PREREDD+ et la Modération par Michel Ndjatsana, COMIFAC.

III - DEROULEMENT DE L'ATELIER

Après un rappel des objectifs de l'atelier par **M. Michel NDJATSANA**, dix présentations ont été faites dans le cadre de cet atelier pour permettre aux négociateurs et participants à l'atelier d'être au fait des derniers développements dans le cadre des négociations climat et de pouvoir mettre à jour la stratégie et la position du groupe sur des sujets d'intérêt à la sous-région.

Présentation 1 : Evolution des négociations internationales sur les thèmes d'intérêt pour l'espace COMIFAC en particulier et leurs implications pour la sous-région.

La présentation a été organisée autour de 4 thèmes prioritaires parmi les sujets d'intérêt de la COMIFAC, notamment i) la REDD+, ii) les nouveaux instruments économiques en cours de négociation dont les approches non fondées sur le marché et les questions liées à la rémunération des bénéfices non liés au carbone, iii) les pertes et préjudices et iv) les instruments de financement.

La présentation a rappelé l'historique des négociations sur **la REDD+** laquelle reste une question de première importance pour les pays de la COMIFAC. Les négociateurs doivent continuer à défendre fermement leur position sur sa prise en compte de manière cohérente dans l'ensemble des processus en cours de négociation sous la CCNUCC, y compris les aspects de financement et d'arrangement institutionnel.

La présentation a rappelé que les discussions difficiles sur les nouveaux instruments économiques ont connu quelque progrès lors de la SB 42 à Bonn avec des avancées sur trois sujets dont celui sur les bénéfices non liés au carbone. A cet effet, le SBSTA 42 a convenu de clore le programme de travail sur ce sujet en recommandant un projet de décision à la CdP21 à Paris. Les discussions sur les approches non fondées sur le marché font toujours l'objet de tension et sont discutées en parallèle au sein de l'ADP. Certaines parties estiment qu'au même titre que les mécanismes de marché, les approches non fondées sur les marchés, doivent être considérées parmi les nouveaux instruments à reconnaître et à mettre à la disposition des Parties en vue de la réalisation des objectifs de réduction des émissions en vertu de l'Accord de Paris.

Concernant **les pertes et préjudices**, la présentation a informé des derniers progrès réalisés à Lima notamment en rapport avec l'adoption des modalités et procédures devant conduire à l'opérationnalisation du comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices mis en place et dont le plan d'action a été approuvé à la CoP 20.

Le quatrième thème qui porte sur le **financement est un sujet** central des négociations sur le climat et constitue le fondement du soutien financier aux pays en développement aux fins de soutenir la lutte contre les changements climatiques et la mise en œuvre de la Convention. Ce financement soutient l'atténuation, l'adaptation, le transfert de technologie, le renforcement de capacité, etc.

La présentation a indiqué que l'architecture du financement du climat a évolué avec la création du Fonds Vert pour le Climat lequel se prépare à sa pleine opérationnalisation par l'approbation des premiers projets en Novembre 2015 lors de la prochaine réunion de son conseil d'administration prévu en Zambie. Le nouvel instrument de financement, le Fonds Vert Climat (FVC) a été mis en place en tirant des leçons du fonctionnement des autres fonds et en s'efforçant d'adapter les procédures d'accès aux besoins des pays en développement. L'une des spécificités de ce fonds est l'accès direct des pays récipiendaires ou via des intermédiaires nationaux, internationaux et régionaux. Le Rwanda est le seul pays de la COMIFAC à avoir obtenu pour le compte d'un ministère public (le Ministère de l'Environnement) une accréditation auprès du FVC. Il reste le seul pays de la COMIFAC à avoir une entité nationale enregistrée auprès du FVC et pourrait de ce fait appuyer les autres pays de l'espace dans leur effort. Les discussions ont conduit les participants à réitérer le besoin pour les pays d'élargir les équipes nationales des négociateurs aux économistes pour plus d'efficacité.

Présentation 2 : Les CPDN dans le processus de négociation sous la CCNUCC.

Cette présentation a permis de rafraîchir la mémoire des participants sur l'historique des CPDN, leur contenu et leurs modalités de mise en œuvre. Elle a également informé des échéanciers en rapport avec les négociations climatiques, y compris la synthèse des effets agrégés des CPDN que le secrétariat de la CCNUCC devra produire au 1^{er} novembre sur la base des CPDN soumis avant le 1^{er} Octobre.

La présentation a également montré les résultats d'une étude indépendante sur l'analyse de l'ambition des CPDN déjà communiqué par les Parties. Ainsi sur la base de plusieurs modèles d'équité, projet *Climate Action Tracker*, a proposé des indicateurs pour évaluer les pays. Ainsi cette analyse qualifie les CPDN des Etats-Unis et de la Chine (les grands pollueurs) comme 'moyen' en terme d'ambition dans la réduction des émissions des gaz à effet de serre. D'autres pays comme la Fédération Russe et le Canada ont vu leurs contributions qualifiées 'inadéquates'. Au 16 septembre 2015, 34 soumissions reçues de 62 pays (ou groupe de pays) ont déposé leurs CPDN, dont 19 pays en développement, incluant 4 PMA.

Cette présentation a été suivie par l'intervention des points focaux changement climatique qui ont décrit l'état d'élaboration des CPDN dans leur pays respectifs. En dehors du Gabon et de la RDC, qui ont communiqué leurs CPDN au secrétariat de la CCNUCC, les autres pays présents ont informé l'atelier des avancées réalisées, lesquelles permettent de conclure

qu'ils disposent tous des versions suffisamment avancées qui seront transmises dans les délais du 1^{er} octobre au secrétariat de la CCNUCC. Les pays ont été encouragés à continuer d'affiner leur INDC et de fournir avant la conférence de Paris un document de meilleure qualité (quitte à le soumettre après le délai fixé le 1^{er} octobre 2015) plutôt que de se précipiter et de soumettre un document avec des manquements. La COMIFAC a salué et félicité les pays pour leur engagement à élaborer et à soumettre leur contribution.

Présentation 3 : Décryptage des conclusions de SBSTA 42 sur la REDD+.

Cette présentation centrée sur les résultats de Bonn à présenter aux participants les propositions de décision sur les trois questions concernant les directives méthodologiques de la REDD+ qui ont avancé à Bonn en Juin dernier.

1- Principes supplémentaires visant à garantir la transparence, la cohérence, l'exhaustivité et la pertinence des informations fournies sur la façon dont toutes les garanties (sauvegardes de Cancun) mentionnées dans l'annexe I de la décision 1/CP.16 sont prises en compte et respectées.

2- Questions de méthodologie relatives aux avantages non liés au carbone résultant de la mise en œuvre des activités visées au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16 (REDD+)

3- Autres modes d'action, tels que des démarches communes en matière d'atténuation et d'adaptation pour la gestion intégrale et durable des forêts

Etant des points d'intérêt pour la sous-région, il a été recommandé d'initier des actions en vue de soutenir l'adoption de ces projets de décision à la CdP 21 et de se préparer pour la phase de mise en œuvre de ces décisions

A la suite de cette présentation, Le SE COMIFAC nous a informés que plusieurs tractations ont été entreprises avec les pays de l'UE pour que les priorités des pays de la COMIFAC soient prises en compte dans l'accord mondial. Il a demandé aux négociateurs de continuer à faire des lobbyings auprès non seulement du grand groupe Afrique mais aussi auprès d'autres institutions et experts. Il a également encouragé les représentants des pays à informer suffisamment les chefs d'états et de gouvernement et d'engager le plus tôt possible les politiques dans ces négociations.

A la date d'aujourd'hui la COMIFAC est en train de négocier un espace pour le « *side event* » à la CdP de Paris.

Présentation 4 : Instruments financiers existants et planifiés en rapport avec la CCNUCC : mécanisme de capitalisation et conditions d'accès

Cette présentation a eu le mérite d'apporter plus de lumière sur les procédures de financements des différents instruments existants. Elle a ensuite mis en relief les difficultés connues par les pays Africains en rapport avec le mécanisme de développement propre. En

effet non seulement l'Afrique a été marginalisé dans la répartition des projets, le peu de projet mis en œuvre sur le continent n'a pas permis d'atteindre les objectifs associés au MDP. Il y a des barrières liées à la petite taille des pays, à la faiblesse des émissions, aux coûts de transaction élevés, lesquelles ne permettent pas de transformer les projets à faible rendement économique en une opportunité d'investissement. Les statistiques montrent que les pays de l'espace COMIFAC et d'Afrique en général attirent peu les investisseurs MDP, parce que moins rentables en termes de réduction d'émission certifiée par unité d'investissement (37 fois moins rentables que les projets en Chine et 93 fois moins rentables que ceux d'Afrique du Sud).

Présentation 5 : Compte rendu du forum sur le financement pour les forêts du Comité Permanent de la Finance de la CCNUCC d'accès

Il a été question ici de faire le compte rendu du troisième forum du Comité Permanent sur la Finance organisé à Durban les 08 et 09 septembre et dont le thème portait sur le renforcement de la cohérence et de la coordination du financement sur les forêts. La présentation a été le lieu de donner des informations générales sur les activités visées dans la décision 1 / CP.16, paragraphe 70, le financement des forêts et les domaines possibles pour améliorer la cohérence et la coordination des financements pour les forêts. Hormis les désaccords sur les chiffres concernant le financement sur la REDD+, il a été clairement établi que les financements mobilisés restent largement insuffisants pour la mise en œuvre des programmes REDD+ des pays et que les pays de la COMIFAC restent marginalisés dans l'accès et la répartition.

Présentation 6 : Conclusions de l'atelier des juristes du 03 au 05 août 2015 à Douala et appréciation de la prise en compte des préoccupations des pays de l'espace COMIFAC au cours des travaux de l'ADP 2.10

Les Juristes des pays membres de la COMIFAC ont eu l'opportunité de rendre compte aux participants de l'atelier tenu du 03 au 05 août 2015, lequel leur a permis d'examiner l'outil de négociation des co-présidents publié le 24 juillet et de formuler des recommandations aux négociateurs devant participer à la session de l'ADP 2-10. La participation des juristes aux côtés des négociateurs est importante surtout lors des négociations finales devant conduire à la finalisation des clauses de l'Accord. Des efforts doivent être entrepris au niveau national et régional pour assurer la participation des juristes au cours de la session à venir de l'ADP et de la conférence de Paris.

Présentation 7 : Analyse de la tendance des conclusions des travaux de l'ADP2-10 et de leurs incidences sur l'espace COMIFAC

La présentation a porté tant sur le mode de travail à Bonn lors de l'ADP 2-10, sur les questions juridiques et de procédures liées à l'accord et sur les questions de substance.

En ce qui concerne le mode de travail, la présentation a rappelé que les travaux de l'ADP 2-10 se sont déroulés dans le cadre de groupes de travaux facilités et des spin-off groupe. Ils ont porté sur des discussions sur la base de l'outil des co-présidents du 24 juillet, lequel est structuré en 3 parties : partie I (éléments susceptibles d'être intégré au projet d'Accord, Partie II : éléments susceptibles d'être intégrés au projet de décision, la décision 1/CP.21 et Partie III : éléments qui n'obtiennent pas pour l'instant un consensus sur leur positionnement). La présentatrice a indiqué que les discussions à Bonn ont été résumées dans une compilation publiée sur le site de la Convention. Il n'est pas clair comment ces discussions vont influencer les textes en négociation (Accord et Décision). Il faudrait attendre la publication au cours de la première semaine d'Octobre d'une version révisée par les co-présidents pour s'en rendre compte.

Les débats entre les participants ont été houleux et ont posé des questions fondamentales. A deux mois de la CdP 21, il convient de dire que les enjeux sont très importants pour les pays de la COMIFAC qui doivent renforcer leur cohésion dans un contexte où leurs intérêts ne semblent pas peser. En effet le risque est grand pour que les pays Africains ne se retrouvent pas dans le prochain accord, la priorité étant donnée à garantir la participation des pays comme les Etats-Unis. Au regard de ce qui précède, les négociateurs et participants ont posé la question de la pertinence de la signature de cet accord par les pays de la COMIFAC. Il a été convenu que les points focaux, informent leurs ministres en urgence sur les conclusions des travaux de l'ADP 2-10 et les enjeux de la CdP 21.

Présentation 8 : Les enjeux de l'ADP 2 -11

Les enjeux portent sur la mise à disposition d'un texte de négociation et de sa décision qui soient suffisamment clairs pour informer les ministres et qui présentent d'une manière équilibrée l'ensemble des options des Parties en vue de négociation. Par ailleurs, les pays devraient obtenir des co-présidents et des présidences péruvienne et française la clarté sur le mode de travail d'ici à Paris et au cours de la conférence de Paris.

Il a été recommandé à chaque pays de faciliter la participation de deux juristes aux prochaines sessions de négociations en octobre et en Décembre, soit un juriste des affaires étrangères et un du ministère de l'environnement. Leur intervention sera d'autant plus efficace qu'ils auront régulièrement suivie ce dossier de négociation sur le changement climatique. Il en est de même pour les prochaines réunions régionales du groupe Afrique au cours desquelles les pays devraient qualitativement être représentés. Les ministres et chefs d'états doivent être informés de toutes les conclusions issues des prochaines réunions de préparation de la CdP 21.

Ci-dessous les priorités de la COMIFAC :

- 1) Identifier des points forts (max trois) sur lesquels les pays de la COMIFAC vont insister.
- 2) Documenter ces points forts et les mettre à la disposition des politiques pour information et insertion dans les discours des chefs d'états devant prendre part à la réunion sur le développement durable à New York prévue au mois d'octobre.
- 3) Mettre à la disposition des points focaux 'changement climatique' pour avis et commentaires, le texte de l'accord version juriste.

Présentation 9 : Enjeux de la Cop 21

Les participants ont suivis les enjeux de la COP 21, notamment l'adoption pour la première fois d'un accord qui contraint à la fois les pays industrialisés et les pays en développement dans les efforts de limitation des gaz à effet de serre et la limitation de la température globale bien en deca des 2°C d'ici 2100, de manière à stabiliser le système climatique et à éviter toute perturbation anthropogénique.

Pour les pays de la COMIFAC, l'Accord de Paris c'est avant tout un accord équilibré qui prennent en compte non seulement l'ambition en matière d'atténuation, mais aussi qui sécurise des solutions adéquates en matière d'adaptation, de financement, de technologie, de renforcement de capacités et de transparence. Ces points aideront la sous-région à se positionner.

Présentation 10 : Priorités des négociations et stratégies de la COMIFAC pour la COP 21 de Paris : Orientations sommet CEEAC

Cette présentation a permis de présenter les conclusions du Sommet de la CEEAC qui offre une orientation politique aux négociateurs de la COMIFAC en route vers Paris.

Après des échanges sur les questions techniques, les participants ont échangés sur trois questions d'ordre organisationnel.

1. Organisation de la participation de la sous-région à la COP 21 (Nbre des participants, Side Events, Exposition...)

Les participants ont échangés sur les préparatifs de la participation de la sous-région à la COP 21 y compris les différents événements parallèles qui pourront y être organisés.

Les participants ont été informés de l'existence d'un pavillon de 100 m², réservé par le Gabon et mis à la disposition des pays de l'espace CEEAC.

Une commission facilitée par Gervais Itsoua du PREREDD+ a été proposé pour collecter et coordonner les différentes activités à proposer par les pays et proposer un calendrier de ses activités avant le 10 octobre 2015.

2. Adoption de la feuille de route du Groupe de Travail Climat de la COMIFAC pour les échéances futures sous la CCNUCC.

Une feuille de route, jointe en annexe a été adopté par les participants.

3. Adoption de la feuille de route de l'accompagnement par *Climate Analytics*

Climate Analytics a présenté sa feuille de route dans le cadre de l'accompagnement du GTC Climat de la COMIFAC. Cette feuille de route a été discutée et ajustée.

RECOMMANDATIONS ET RESOLUTIONS

- Nécessité pour les membres du GTC de disposer des mémos techniques de soutien à la négociation ;
- Nécessité de préparer des fiches de position à l'attention des autorités politiques ;
- Nécessité de renforcer les équipes des négociateurs avec la participation des Juristes, chercheurs, des économistes, la société civile et l'augmentation du nombre des participants par délégation pays ;
- Appropriation de la mise à disposition d'un pavillon CEEAC/Gabon et optimiser son utilisation ;
- Nécessité de la tenue d'une session ministérielle avant la COP 21.

IV. CEREMONIE DE CLOTURE DE L'ATELIER

Après lecture du compte rendu de l'atelier du Groupe de Travail Climat de la COMIFAC, le Secrétaire Exécutif dans son allocution de clôture a félicité les participants pour la qualité des débats et l'ambiance qui a prévalu tout au long des travaux et Les négociateurs de la sous-région à redoubler de vigilance à cette dernière ligne droite des négociations.

En renouvelant ses remerciements au gouvernement Camerounais, pour son hospitalité légendaire, il a souhaité bon retour aux participants dans leurs localités respectives

Fait à Douala, le 18 septembre 2015

Les Participants